



Rencontre entre le SNES HDF le Directeur-adjoint du cabinet du MEN, la responsable de l'éducation au Ministère des outre-mer (MOM) ainsi qu'une responsable des ressources humaines au MEN du 18 février 2016

Le SNES avait envoyé un document détaillant les questions que nous souhaitions aborder, à savoir en synthèse : attractivité à Mayotte, respect des droits des collègues et des conventions avec l'État en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Le SNES-FSU était reçu rue de Grenelle le 18 février dernier par le Directeur-adjoint du cabinet de la Ministre de l'éducation nationale.

MAYOTTE

Nous avons immédiatement signalé l'explosion de violence dans certains collèges (Chiconi, Tsingoni) liés au sous-effectif en personnels d'éducation rapporté à un nombre d'élèves exponentiel par rapport aux capacités d'accueil des établissements en question.

Le MEN nous répond être bien sûr au courant et suivre la situation de près.

Néanmoins, nos interlocuteurs n'envisagent visiblement pas de mesures internes à l'éducation mais préfèrent se tourner vers les élus pour la gestion des élèves hors temps scolaire tout en affirmant que les communes doivent aussi jouer le jeu (MOM). Le préfet de Mayotte a été alerté et des médiateurs interviennent. Une des réponses serait de construire des internats à Mayotte.

Attractivité : Le SNES-FSU rappelle qu'à la rentrée 2016, les non titulaire seront plus nombreux dans les établissements scolaires que les titulaires. Nous avons fait part des revendications de l'intersyndicale en matière indemnitaire :

- Une ISG par agent au lieu d'une par couple
- Maintien de la majoration de 10 % pour le conjoint et 5 % par enfant à charge
- Accorder le bénéfice de l'ISG après l'IE minorée pour les agents arrivés entre 2014 et 2016.
- Modification du décret 2013-964 pour porter à 53% la majoration applicable au traitement indiciaire de base.

Sur ce dernier point, on nous rétorque que cela coûte trop cher aux collectivités. Sur le reste, nous n'obtenons pas de réponse. Il faut savoir que nous avons déjà rencontré le cabinet à l'automne et qu'à cette occasion, nous avons remis un document démontrant les pertes de rémunération importantes occasionnées par la mise en place des décrets de 2013. Nos interlocuteurs ne contestent pas nos conclusions mais restent muets sur une éventuelle prise en compte de nos demandes. Nous ne désarmons pas pour autant et un suivi et engagé sur ces questions !

- Afin de donner la possibilité aux collègues en poste à Mayotte de demander une mutation vers les COM du Pacifique, nous demandons le retrait de « *Mayotte* » dans



l'article 2 du décret 96-1026. En effet, Mayotte n'a plus lieu de figurer ici puisque la limitation de la durée des séjours a disparu pour ce département.

On nous renvoie vers la Direction générale des ressources humaines (DGRH) qui elle-même a été interpellée, ainsi que le DAF du MEN, plusieurs fois par nos soins sans jamais nous avoir donné la moindre réponse ! Là encore, le SNES remontera à la charge !

Nous demandons également à revenir à la prise en charge du billet après deux ans de durée de service pour un néo titulaire. C'est bien le moins dans un contexte où le VR en est à promettre une prise en charge de billets pour des non titulaires qui souhaiteraient venir travailler à Mayotte.

Nous n'obtenons aucune réponse sur ce point.

Sur le maintien des 50 % pour la bonification retraite concernant les services hors d'Europe, nous n'obtenons aucune réponse, mais rappelons que nous avons engagé des contentieux. L'outremer semble bien au courant du problème. Nous relancerons évidemment de ce côté-là.

A la demande d'accepter la déclaration de l'IE comme revenu exceptionnel, le MOM nous répond que cela n'existe pour personne. C'est encore une fois le renvoi au droit commun ou encore la volonté d'aligner Mayotte sur les autres départements sans prendre en compte ses spécificités, attitude que nous avons déjà dénoncée lors de la réunion avec la Fonction Publique.

Lors de notre rencontre de l'automne, nous avons proposé que les lycées de Mayotte soient tous classés en REP + et que des avantages spécifiques d'ancienneté (ASA) soient instaurés. Nous avons reproduit exactement la même proposition suscitant la même prise de note attentive de la part du directeur adjoint !

Espérons que l'attention de nos interlocuteurs augure enfin d'une avancée sur certains points car pour le moment, il appartient aux collègues mobilisés sur le terrain d'apprécier le résultat de cet entretien à sa juste valeur ! Le SNES et la FSU, notamment au niveau également de la Fonction publique, continuent le combat sur les questions d'attractivité à Mayotte.

Respect du décret de 1996 pour les collègues arrivés en 2012 et 2013 : nous avons à nouveau répété qu'il faut que les services centraux envoient une circulaire aux académies d'origine pour que les collègues soient bien payés. **Le MEN a à nouveau promis de faire le nécessaire... on croit rêver !**

Nous avons donc une nouvelle preuve que le Ministère campe sur ses positions... et qu'il est bien décidé à laisser sombrer le service public d'éducation de Mayotte.

Il nous faudra donc à nouveau organiser une riposte d'ampleur... ce que nous proposerons aux collègues dès le retour des vacances de Mars.